

# LES OFFICES DU SPORT

MODE D'EMPLOI

**FNOMS**  
*Sport & Concertation*

# LES OFFICES DU SPORT

FÉDÉRATION NATIONALE



## UN OFFICE DU SPORT, C'EST QUOI ? STATUTS ET APPELLATION

L'Office du Sport est la structure sportive de développement et de mutualisation. L'OS se veut un véritable carrefour des Activités Physiques et Sportives, de l'EPS avec tous les acteurs du mouvement sportif local en reflet de la population et de la collectivité.

L'Office du Sport est une structure ouverte et pluraliste de type "association Loi 1901". Son statut d'association fait d'elle, naturellement, une structure souple, dynamique et ouverte à une gestion innovante, sociale et solidaire.

### QUI COMPOSE L'OFFICE DU SPORT ?

- L'ensemble des associations sportives (agrées DRJSCS ou non)
- La collectivité territoriale
- La direction des sports
- Les acteurs de l'EPS
- Les personnalités qualifiées dans les APS
- Un collectif de pratiquants...

### QUELLE APPELLATION POUR NOS OFFICES DU SPORT ?

Le choix est libre. Il dépend souvent de l'histoire du territoire.

Pour la FNOMS, le plus simple est **Office du Sport** suivi du nom de la ville ou du territoire.

**IMPORTANT :** L'Office du Sport peut être local, territorial, cantonal ou intercommunal. Il s'adapte à la configuration de son territoire et de son bassin de vie



## OFFICE DU SPORT, UNE COOPÉRATIVE LOCALE DU SPORT ?

### PENSONS À DEMAIN ! ET SI L'OFFICE DU SPORT DEVENAIT UNE SCIC OU SCOP ?

#### La SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) :

La SCIC est une société commerciale (SARL, SA ou SAS) relevant des dispositions générales du code de commerce et des dispositions particulières de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et plus particulièrement encore de son Titre II ter introduit par la Loi 2001-624 du 17 juillet 2001.

La SCIC est une forme d'entreprise coopérative qui a pour objectif la production ou la fourniture de biens ou de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale. L'utilité sociale d'une SCIC ne se détermine pas seulement au regard de son activité mais des conditions de production qu'elle organise.

#### LES MEMBRES DE LA SCIC SONT :

- les salariés de la coopérative,
- les personnes bénéficiant habituellement à titre gratuit ou onéreux des activités de la coopérative,
- toute personne physique souhaitant participer bénévolement à son activité,
- des collectivités publiques et leurs groupements,
- toute personne physique ou morale qui contribue par tout autre moyen à l'activité de la coopérative.

Le fonctionnement des SCIC est très proche de celui des SCOP : la gestion est démocratique ("une personne = une voix") et le mode de fonctionnement ne privilégie pas la lucrativité.

Comme dans toute société coopérative, l'assemblée générale des associés fixe les orientations générales, agréé ou non de nouveaux associés, nomme et révoque ses dirigeants, approuve ou non les comptes, affecte le résultat, et est seule souveraine pour modifier ses propres statuts.

Le dirigeant est choisi soit parmi les associés ou à l'extérieur de la SCIC.

# UN OFFICE DU SPORT, ÇA SERT À QUOI ?

**L'Office du Sport en 3D : conseil sportif territorial en appui aux collectivités, développeur associatif en renfort pour les associations et animateur sportif territorial au service de tous les citoyens. Ces 3 dimensions sont les éléments clés d'un développement de la pratique sportive sur un territoire. Ils permettent de toucher l'ensemble du spectre d'une politique sportive cohérente et pour tous. Mais comment l'Office du Sport agit-il réellement ?**

## CONSEIL SPORTIF TERRITORIAL

Une solution pour les collectivités !

### CONSEIL ET AIDE À LA DÉCISION :

L'office du Sport agira tel un observatoire des pratiques, pour donner une vue d'ensemble sur les pratiques sportives locales et alerter sur les évolutions de ces dernières (nouvelles formes, nouveaux pratiquants, nouvelles demandes).

Il travaillera sur des schémas d'équipements sportifs, afin d'établir dans la concertation avec tous le meilleur équipement possible au meilleur endroit dans un démarche d'aménagement territorial pertinent.

Autres exemple d'action afin d'aider les élus dans leurs missions : mettre en place en concertation avec tous des critères de répartitions de subventions. Il n'est pas question ici de décider à la place, mais de mettre en place un processus d'aide à la décision.

### FÉDÉRATEUR D'ÉNERGIE ET DE CONCERTATION :

Il s'agira ici de mettre en place la création d'espaces de concertation (groupes de travail thématiques, pilotage des événements locaux...), et d'organiser une multitude de rencontres uniques sur la politique sportive locale : assises, réflexions sur les budgets participatifs...

### OUTILS D'INCUBATION ET DE RÉALISATION DE PROJETS SPORTIFS LOCAUX :

En accord avec la collectivité, l'Office du Sport pourra élaborer et suivre un Projet Sportif Local/Territorial concerté (cf. Sport dans la Cité 230).

L'OS permet de s'appuyer sur une structure souple associative afin de développer une politique sportive innovante





## ANIMATEUR SPORTIF LOCAL

Le sport pour tous au service des citoyens !

## DÉVELOPPEUR ASSOCIATIF

Une solution pour les associations !

### • MUTUALISER LES MOYENS TECHNIQUES :

Mise à disposition de locaux, de moyens de reprographie, de véhicules type minibus, et aussi de matériel sportif...

### • MUTUALISER LES MOYENS HUMAINS :

Chaque Association sportive ne peut pas se permettre d'être employeur. L'Office du Sport peut jouer ce rôle : il s'agira alors de mettre à disposition du personnel pour le développement associatif (comptable/agent de développement, éducateurs) et aussi de développer la richesse humaine des associations par la mise en place de collectifs de bénévoles.

### • FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS :

L'Office du Sport devra aider à la rédaction avec par exemple la mise à disposition d'outils de communication.

### • AIDER À LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS INNOVANTS :

Méthodologie de projet tournée vers l'économie sociale et solidaire, mécénat, Sponsoring.

### • ALIMENTER UN CENTRE RESSOURCES LOCAL :

Documentation technique, appui juridique, mise en place de formations.

### • PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE SPORTIVE LOCALE :

Participer aux manifestations sportives locales et autres animations de promotion des APS.

### • INCITER À LA PRATIQUE SPORTIVE :

Organisation de stages sportifs pour tous (jeunes, seniors...), mise en place d'écoles multisports (tel notre projet fédéral 2018/2021), organisation d'activités de découvertes.

### • ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS DE PROMOTION DU "SPORT" :

Organisation de forums du sport ou des associations, e trophées des bénévoles...

### • ANIMER LA POLITIQUE LOCALE "SPORT SANTÉ" LOCALE :

L'Office du Sport devra contribuer à mettre en place des actions pour les seniors, de type marche rurale. Il participera également à la création d'actions de prévention sport santé, ainsi qu'à la gestion et au développement des Centre Médico-Sportifs (plan CMS 2024).



## FOCUS

# LES EMPLOIS DANS LES OS

**Les rôles et missions d'un Office du Sport sont adaptables sur le terrain, notamment avec une prise en compte du contexte politique, du projet sportif existant ou en projet, de la présence d'un service du sport (là encore tout dépend de sa taille et de ses missions) ou tout simplement du poids de l'Office au sein de sa collectivité.**

Il est possible de dégager des profils de poste nécessaires (mais pas obligatoires) au bon fonctionnement et développement de ce type de structures.

**Globalement, l'Office du Sport peut avoir trois "thématiques" de missions :**

- Éducative (Écoles du sport, initiation...)
- Développement (Création d'Agenda, évènementiels...)
- Gestion (Planning d'équipements, création de répartitions de subventions...)

**Nous dégagerons donc 3 profils de poste.**

- Éducateurs Sportifs
- Agents Administratifs
- Agents de Développement/Communication



Ces emplois doivent s'adapter au terrain, aux actions et à la composition de l'Office du Sport. La professionnalisation de la structure doit lui donner les chances d'exister, perdurer et de se développer dans le paysage sportif local.

## À RETENIR...

### L'OFFICE DU SPORT, CE N'EST PAS...

• **UN SERVICE DES SPORTS.**

Mais l'Office du Sport en est le complément idéal.

• **UNE COMMISSION MUNICIPALE** (gérée par les élus).  
L'Office du Sport est une association (de type Loi 1901).

• **UN CLUB OMNISPORTS.**

L'Office du Sport ne gère pas de pratiques licenciées, ni de compétitions.



# UN OFFICE DU SPORT, CRÉATION, MODE D'EMPLOI

## QUI EST À L'INITIATIVE DE LA CRÉATION D'UN OFFICE DU SPORT ?

La collectivité ou le mouvement associatif. Mais une synergie est essentielle entre ces deux composantes pour réussir au mieux la création d'un Office du Sport.

## MODE D'EMPLOI

### 1ÈRE ÉTAPE

**Création des statuts et rédaction du règlement intérieur.**

### 2ÈME ÉTAPE

**Convocation d'une Assemblée Générale constitutive, pour :**

- Adopter les statuts et le préambule
- Élire un Conseil d'Administration
- Constituer un bureau (au moins un Président/Secrétaire Général/Trésorier Général)
- Fixer un siège social
- Établir la liste complète du Conseil d'Administration (comportant : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, profession, domicile, fonction au sein du CA + signatures)

### 3ÈME ÉTAPE

**La déclaration à la préfecture.**

Pour cela, prévoir :

- Une demande de déclaration dûment remplie,
- 2 exemplaires des statuts certifiés par le Président de l'Office.

**Au Journal Officiel :**

- Demande d'insertion obligatoire.



**FNOJMS**  
*Sport & Concertation*

**1 200**  
**OFFICES**  
**DU SPORT**



**16 millions de pratiquants**

**40 000 associations**

**7 500 communes**



# LA FNOMS : LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICES DU SPORT

La FNOMS (Fédération Nationale des Offices du Sport) est le réseau "sport pour tous" qui regroupe et représente 1 200 Offices du Sport, implantés partout en France !

## COMMUNIQUER ET S'INFORMER AVEC LA FNOMS

**Avec la FNOMS, promouvoir les valeurs du sport pour tous, social et solidaire et faire connaître les actions des Offices :**

### 3 OUTILS DE COMMUNICATION PRINCIPAUX :

- **Le Magazine « Sport dans la Cité »** : 3 numéros par an, un dossier approfondi, toute l'actualité du réseau, des actualités techniques et pratiques utiles à tous.
- **Les guides « FNOMS Ressources »** : 3 guides par an, une collection d'ouvrages techniques pour faciliter la gestion des associations sportives (gratuits pour tous les adhérents FNOMS).
- **Le site Internet FNOMS** : un site mis à jour en continu avec toute l'actualité de la FNOMS et de son réseau.

### Et aussi :

- Une newsletter mensuelle
- Une base documentaire à télécharger
- Des fiches techniques
- Un observatoire des pratiques





Fédération Nationale  
des Offices Municipaux du Sport

# ACTIONS DU PROJET FÉDÉRAL FNOMS

## UN CENTRE FÉDÉRAL DE RESSOURCES AU SERVICE DES OFFICES DU SPORT



# LE SPORT POUR TOUS, SOCIAL, SOLIDAIRE ET INNOVANT

- **LES MARCHES RURALES** à destination des seniors
- **LES ÉCOLES MULTISPORTS INTERCOMMUNALES** à destination des plus jeunes
- **LES OFFICES DU SPORT SOCIAL LAB**, le sport pour tous, solidaire et innovant
- **LES CENTRES MÉDICO-SPORTIFS**, un atout sport-santé



# LES OFFICES DU SPORT

## COMMENT ADHÉRER À LA FNOMS ?

Téléchargez le dossier d'adhésion sur [www.fnoms.org](http://www.fnoms.org)  
ou demandez-le par mail à [fnoms@fnoms.org](mailto:fnoms@fnoms.org)

**FNOMS**  
*Sport & Concertation*

FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICES MUNICIPAUX DU SPORT

13-15, rue Ambroise Croizat . 94800 VILLEJUIF  
Tél. 01 79 84 85 10 - E.mail : [fnoms@fnoms.org](mailto:fnoms@fnoms.org)

[WWW.FNOMS.ORG](http://WWW.FNOMS.ORG)

